Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 26/09/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260924-2026_09_24_05-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente de Confort-Meilars, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Carine THOMAS) ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU (procuration à Patrick LE DREAU) ;

PLOUHINEC : Solène JULIEN LE MAO (procuration à Yvan MOULLEC) ;

Assistait également à la séance :
Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, service de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 28
Nombre d'absents : 3
Nombre de procuration : 3
Nombre de votants : 31

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 26/09/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260924-2026_09_24_05-DE

2026-09-24-05 Modification du tableau des délégations au Président

Vu la délibération 2026-04-09-13 portant délégations d'attribution du conseil communautaire au président de la communauté de communes et au bureau communautaire ;

Au regard du besoin de réactivité pour conclure une convention d'occupation temporaire entre un potentiel hébergé ou une entreprise souhaitant s'implanter sur le site des Ateliers Jean Moulin, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à y procéder par délégation. Le modèle de convention qui sera utilisé est annexé pour information.
La reprise en régie du site entraine également la nécessaire création d'une régie communautaire. Afin de faciliter plus généralement les procédures de création, modification et suppression de régie, il est proposé d'ajouter également cette compétence au Président par délégation.

- Signer les conventions d'occupation temporaire non constitutive de droits réels ;
- Créer, supprimer ou modifier les régies communautaires.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Modifie le tableau de délégation de pouvoir du conseil communautaire au président arrêté le 09 avril 2026 ;
Valide la modification proposée en annexe.

Pour copie certifiée conforme,
A Confort-Meilars,

Le 24 septembre 2026

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Yvan MOULLEC Nadine KERSAUDY

Date de mise en ligne : le 25 septembre 2026